

ARRETE DU MAIRE	
AM/071/2025	

**ARRETE DE FIN DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
de M. Patrick POULAIN, Conseiller municipal délégué**

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints au Maire en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté AM 064 2023, donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick Poulain,

Vu que Monsieur Patrick Poulain quitte la commune de Breuillet, il est décidé de mettre fin à sa délégation de fonction et de signature en tant que Conseiller municipal délégué à la Transition écologique et à la Biodiversité à compter du 30 septembre 2025.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- Monsieur Patrick POULAIN
- Madame Sylvie NORGEOT, Préfecture de l'Essonne

Fait à Breuillet le 9 septembre 2025



Mme Le Maire



Véronique MAYEUR